

FRONT UNIQUE pour les ELECTIONS de
DELEGUES

En dehors des périodes de combat, ce sont les délégués qui, pratiquement sont chargés de défendre contre le patron les intérêts des ouvriers. Nous savons que, sans l'appui des salariés, ils ne peuvent réussir à obtenir "à l'amiable" des avantages décisifs. Cependant leur rôle est utile s'ils savent maintenir en éveil la combattivité des travailleurs en ne riant pas une occasion de réfuter les mauvais prétextes qu'invoque la direction pour refuser les revendications importantes ou secondaires et de dénoncer les manœuvres du patron qui cherche à brimer et à apaiser le personnel.

Pour jouer efficacement son rôle, le délégué se doit d'être le porte parole fidèle des ouvriers - DE TOUS LES OUVRIERS - qui l'ont élu. Il faut qu'il connaisse par un contact étroit la volonté de chacun de ses mandants.

Malheureusement l'actuelle loi sur les élections fausse la notion de délégué. Les délégués doivent être obligatoirement présentés par les organisations syndicales "représentatives", la loi fait des élections une espèce de foire d'empoigne, une course aux places, opposent des boutiques différentes et les travailleurs n'ont que le droit de dire "amen". Les élus ne sont plus des représentants des travailleurs, ce sont les porte parole d'une organisation seule juge de leur conduite.

Contre le patron, les ouvriers doivent être unis dans un seul bloc, dans la lutte de tous les jours comme dans une grève. Pour cela il est nécessaire que les travailleurs choisissent dans leurs rangs, le meilleur, le plus capable de défendre leurs revendications. S'il n'est pas du même syndicat que moi ou que toi, ne serait-il pas syndiqué du tout ? C'est qu'il juge qu'il a pour cela ses raisons. On discutera par ailleurs. Mais l'important c'est qu'il ait fait la démonstration de son honnêteté et de son courage, qu'il ait mérité la confiance de son atelier et de son département, qu'il soit toujours prêt à entendre les opinions de tous, sans se soucier avant toute chose, de l'étiquette de celui qui parle. L'important est qu'il agisse suivant la volonté de ceux qu'il représente, qu'il rende scrupuleusement compte de son attitude et qu'il demande plutôt trop souvent que pas assez l'avis de ceux au nom de qui il parle.

Voilà les bases d'une action efficace dans le sens des intérêts de tous les salariés et qui pour réaliser une unité d'action durable.

Evidemment la loi est mauvaise. Mais il y a une solution : Si les organisations syndicales le veulent, elles qui parlent tant d'unité - des listes uniques peuvent être présentées comptent les meilleurs candidats délégués dans chaque département sans s'occuper s'ils sont à la C.G.T. - à F.C. - à la C.N.T. - à la C.F.T.C. ou non syndiqués. Ceux-ci peuvent avoir d'excellentes qualités de délégués, mais ne peuvent de par la loi antidémocratique, être candidat.

POUR ETABLIR DES LISTES UNIQUES CONTRE LE PATRON ET CONTRE SES
EVENTUELS CANDIDATS REACTIONNAIRES, le C.T.I., REUNISSEZ DANS VOS ATELIERS ET
DEPARTEMENTS DES ASSEMBLEES GENERALES DE TOUT LE PERSONNEL.